Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-215602459-20260706-DE06072609-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de Silfiac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DU MORBIHAN
Le : 13/07/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 6 Juillet à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Silfiac s'est réuni à la MAIRIE DE SILFIAC, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONSTANT Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/06/2026.

Présents : M. CONSTANT Olivier, Maire, Mmes : BASCOU Pascale, DENAUX Josiane, GUILLEMOT Claire, LE LAMER Isabelle, MCCATER Caely, PERRET Camille, MM : COCHEREL Christophe, COTTON Claude, DAVID François, JAKOB-BAMBERG Rupert

A été nommée secrétaire : Mme LE LAMER Isabelle

– Remplacement du tracteur agricole de la commune

Peu traversée par des routes départementales relativement à d'autres communes, Silfiac doit entretenir 45 kilomètres de voies communales.

Ne disposant pas d'un excédent de fonctionnement suffisant pour externaliser les travaux courants d'entretien (36 000,00 euros d'excédents de fonctionnement par an en moyenne sur les dix dernières années), elle doit assurer en régie la totalité des tâches suivantes :

- fauche des bas-côtés (deux fois par an) ;
- éparage des talus (deux fois par an) ;
- déneigement et salage ;
- interventions d'urgence (dégagement des arbres tombés, des coulées de boue ou de cailloux)
- bouchage de trous avant réalisation de point-à-temps.

Lors du précédent mandat, la commune a consenti, avec l'aide du département, d'importants efforts pour améliorer l'état de ses routes, réalisant plus de 7 kilomètres d'enrobé neuf.

Malheureusement, le durcissement des conditions climatiques (tempêtes, alternance de très fortes pluies et de très fortes sécheresses) a accéléré le rythme de dégradation structurelle des

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-215602459-20260706-DE06072609-DE

routes. Il a également multiplié les situations d'urgence. Aussi les interventions de l'employé communal à l'entretien n'ont pas été moins nombreuses. Aujourd'hui la commune estime à 90 le nombre de jours qu'il consacre chaque année à l'entretien de la voirie.

Il réalise cet travail essentiel sur un tracteur Renault vieux de plus de 25 ans, non climatisé et non insonorisé, équipé de transmissions mécaniques.

Il utilise aussi ce tracteur agricole, pièce maîtresse du travail communal, pour entretenir les vastes parcelles communales naturelles ou de loisir, et notamment les abords de la chapelle Saint-Laurent, de l'étang de Pont Samoël et de la tourbière communale de Porzh Klud (espace naturel remarquable Natura 2000 labellisé par le département).

Depuis plusieurs années, en raison de l'âge de ce matériel, ses frais d'entretien n'ont fait qu'augmenter. 1 756,00 € de frais de réparation ont déjà été engagés depuis le début de l'année 2026. Le 30 mars, sa boîte de vitesse s'est bloquée. Elle a pu être réparée mais, selon le diagnostic du technicien, menace de céder à tout moment. Le coût de son remplacement serait supérieure à la valeur résiduelle du tracteur, estimée à 9 000,00 euros.

Outre les aspects financiers, Christophe Cocherel, adjoint aux travaux, François David, conseiller aux travaux, et l'ensemble des élus, s'inquiètent :

- **des pannes à répétition qui ralentissent le programme communal de mise en sécurité des routes** (et notamment des carrefour) quand la pousse de la végétation est maximale ;
- **des conditions de travail et de la santé de l'employé communal aux travaux titulaire**.

Christophe Cocherel, adjoint aux travaux, et François David, conseiller aux travaux, ont donc mis le remplacement de ce tracteur à l'étude. Quatre fabricants ont été contactés et ont établi un devis, trois machines ont fait l'objet d'un essai par l'employé communal et les élus aux travaux.

Le budget de l'opération pourrait être le suivant, sous réserve de l'obtention des aides demandées :

		Dépenses HT	Recettes	
Achat	Tracteur Claas	99500,00	34825,00	Programme de Solidarité Territoriale du Département
Total		**99500,00**	**34825,00**	
Reste-à-charge commune avant Fonds de concours			64675,00	
			5000,00	Pontivy Communauté Fonds de concours
Reste à charge final			**59675,00**	**59,97 % assumés par la commune**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant,

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-215602459-20260706-DE06072609-DE

- l'importance du tracteur agricole dans les missions de la commune, notamment l'entretien et la sécurisation des routes,
- l'état du tracteur agricole actuel de la commune, âgé de plus de 25 ans, qui connaît de nombreuses pannes et provoque ainsi de nombreuses interruptions de service,
- le manque de confort de travail qu'il offre à l'employé communal titulaire aux travaux,

Approuve

- le proposition du maire d'acheter un nouveau tracteur,
- le budget qui lui est soumis dans la présente délibération,
- le proposition du maire de solliciter le Programme de solidarité territoriale du département et le Fonds de concours de Pontivy Communauté,

Charge le maire d'accomplir tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/07/2026
Le Maire
Olivier CONSTANT

